

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 17.11.89.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 24.05.91 Bulletin 91/21.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Le rapport de recherche n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : GORGET Jacques Léon — FR.

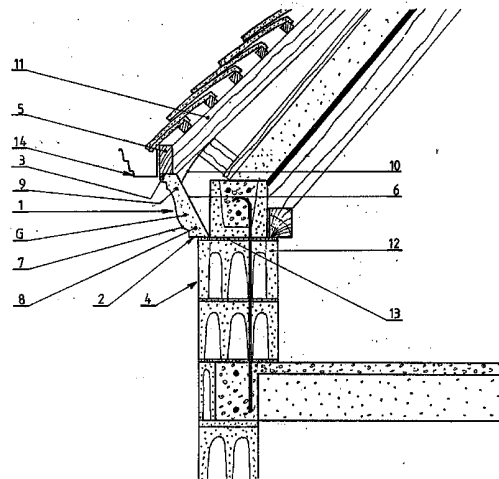
⑦2 Inventeur(s) : GORGET Jacques Léon.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Thebault (S.A.).

⑤4 Elément de corniche en pierre reconstituée notamment pour constructions.

⑤7 - L'invention concerne un élément de corniche en pierre reconstituée notamment pour constructions.  
- Cet élément de corniche est caractérisé en ce qu'il est constitué essentiellement de la partie en façade de la corniche (1), cette partie présentant un centre de gravité (G) situé en porte-à-faux par rapport au point d'appui inférieur de l'élément sur le mur porteur ou analogue (4) et étant munie d'organes (10) de fixation en particulier à la charpente (11) de la construction.  
- Application à la réalisation de corniches pour constructions.



La présente invention a trait aux corniches pour constructions et vise à pallier un certain nombre d'inconvénients que présentent ces éléments de construction.

Actuellement on utilise des éléments de corniche, en particulier en pierre reconstituée, du type plein ou du type évidé.

Dans le premier type, l'élément à une apparence classique et comporte une partie à l'aplomb du mur qu'il surmonte prolongée par une partie en surplomb dont la face inclinée porte les ornements habituels à ces éléments de construction.

Dans le second type, la partie à l'aplomb du mur est évidée substantiellement pour réduire la quantité de matériau et le poids, mais le volume général de l'élément est conservé.

Dans les deux cas on rencontre divers inconvénients tels que :

- ces éléments de corniche sont volumineux à stocker ;
- les éléments pleins sont lourds, les éléments évidés n'étant cependant pas vraiment légers ;
- les coffrages sont lourds et, pour les corniches évidées, compliqués ;
- ces éléments doivent être mis en place avant la pose de la charpente ce qui entraîne le risque de détérioration lors de la mise en place de cette dernière ;
- la mise en oeuvre des éléments implique l'emploi de mortier entraînant le risque de salissure de la pierre reconstituée, qui est généralement de teinte claire.

Le but de l'invention est de remédier à ces inconvénients en proposant un nouveau type d'élément de corniche en pierre reconstituée remarquable par sa configuration et sa technique de pose.

5 A cet effet, l'invention a pour objet un élément de corniche en pierre reconstituée, notamment pour constructions, caractérisé en ce qu'il est constitué essentiellement de la partie en façade de la corniche, cette partie présentant un centre de gravité situé en porte-à-faux par rapport au point  
10 d'appui inférieur de l'élément sur le mur porteur ou analogue et étant munie d'organes de fixation en particulier à la charpente de la construction.

Une telle corniche présente de substantiels avantages en comparaison avec les corniches connues et en particulier :

- 15 - elle présente une grande facilité de préfabrication, notamment à l'aide de coffrages légers en polystyrène ;  
- son volume réduit permet un stockage beaucoup moins encombrant et une manipulation plus facile du fait du gain de poids substantiel ;  
20 - elle se met en place aisément après le montage de la charpente ;  
- elle permet, par un léger espacement des éléments, d'assurer une ventilation basse des couvertures.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la  
25 description qui va suivre d'un mode de réalisation d'une corniche selon l'invention, description donnée à titre d'exemple uniquement et en regard du dessin annexé sur lequel :

- Figure 1 est une vue en perspective de l'arrière d'un élément de corniche conforme à l'invention, et  
30 - Figure 2 est une vue en coupe verticale d'une construction munie d'une corniche du type illustré par la figure 1.

L'élément de corniche 1 représenté schématiquement sur la figure 1 est constitué d'un bloc parallélépipédique à section  
35 en forme générale de parallélogramme allongé et dont les deux petites faces, planes, 2 et 3, sont destinées, la face inférieure (2), à prendre appui partiellement (figure 2) sur la face supérieure horizontale du mur porteur 4 d'une construction et, la face supérieure (3), à venir se loger sous la face  
40 inférieure d'une planche de rive 5.

L'élément 1 présente deux grandes faces, l'une, arrière (6), est plane, cependant que l'autre (7) constitue la face visible moulurée de la corniche.

L'élément 1 a une longueur par exemple de 1m et est 5 réalisé, à l'aide d'un coffrage de forme appropriée, en pierre reconstituée suivant une technique bien connue qu'il est inutile de décrire en détail.

Au cours du moulage, des armatures métalliques de renfort sont avantageusement incluses dans la masse de chaque 10 élément 1.

Dans le mode de réalisation représenté, il est prévu deux fers d'armature, l'un (8), en partie inférieure et, l'autre (9), en partie supérieure. Les deux armatures sont totalement noyées, toutefois sur l'armature supérieure 9 sont ancrés de 15 place en place des morceaux de feuillard 10, de fils de fer galvanisés ou d'autres organes du même genre, faisant saillie sur la face arrière 6 et servant à la fixation de chaque élément par exemple sur un élément de charpente à proximité tel qu'un coyau 11 comme illustré par la figure 2.

20 En place, l'élément 1 est presque complètement en porte-à-faux, la face inférieure 2 débordant elle-même du rebord externe de la rangée supérieure de parpaings 12, un petit lit de mortier 13 étant interposé entre ces derniers et les éléments 1.

25 Le centre de gravité G de chaque élément 1 est ainsi sensiblement en avant de la façade du mur 4.

Il est à noter qu'une retenue de sécurité des éléments 1 peut être assurée par les crochets de gouttière 14 fixés à la planche de rive 5.

30 Les éléments 1 sont placés côte à côte avec de préférence un léger intervalle non maçonné entre eux, de l'ordre de quelques millimètres, ce qui assure de la sorte une ventilation basse de la couverture.

Le profil mouluré de la face 7 peut bien entendu varier 35 dans de larges mesures, toutefois il est avantageux de conformer le profil de façon qu'il soit emboîtable par retournement, c'est-à-dire de façon à permettre de superposer, face moulurée contre face moulurée, deux éléments identiques après rotation de 180° en sorte de ne faire qu'un seul bloc 40 compact à faces planes. Ceci permet de réduire l'encombrement

au stockage et de faciliter le transport tout en préservant beaucoup mieux des chocs et endommagements lesdites faces moulurées. Un tel profil emboîtable facilite également la fabrication par la simplification des moules qui peuvent être 5 conçus pour obtenir des paires d'éléments 1 superposés.

La légèreté des éléments 1 permet de leur donner éventuellement des dimensions plus importantes.

La mise en place des éléments est remarquablement simple et rapide puisqu'elle s'opère à sec et, de plus, après le 10 montage de la charpente ce qui évite bien des risques de détériorations ou de salissures.

Enfin, l'invention n'est évidemment pas limitée au mode de réalisation représenté et décrit ci-dessus mais en couvre au contraire toutes les variantes tant en ce qui concerne la 15 nature du matériau constitutif des éléments moulés 1 que les formes et dimensions de ces éléments, les organes de fixation 10, ou encore les modalités de mise en place des éléments et l'environnement dans lequel ils sont intégrés.



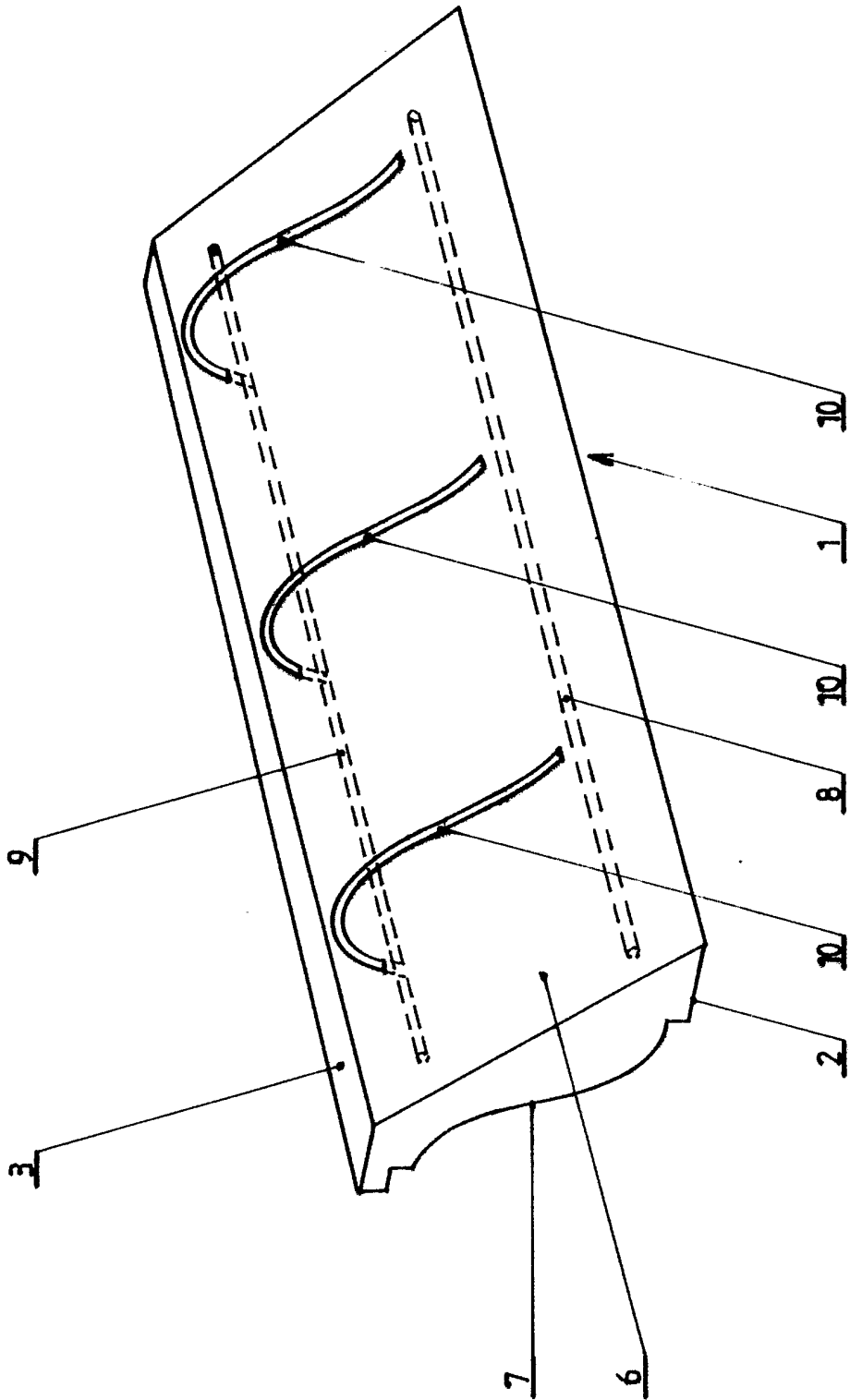


FIG. 1-

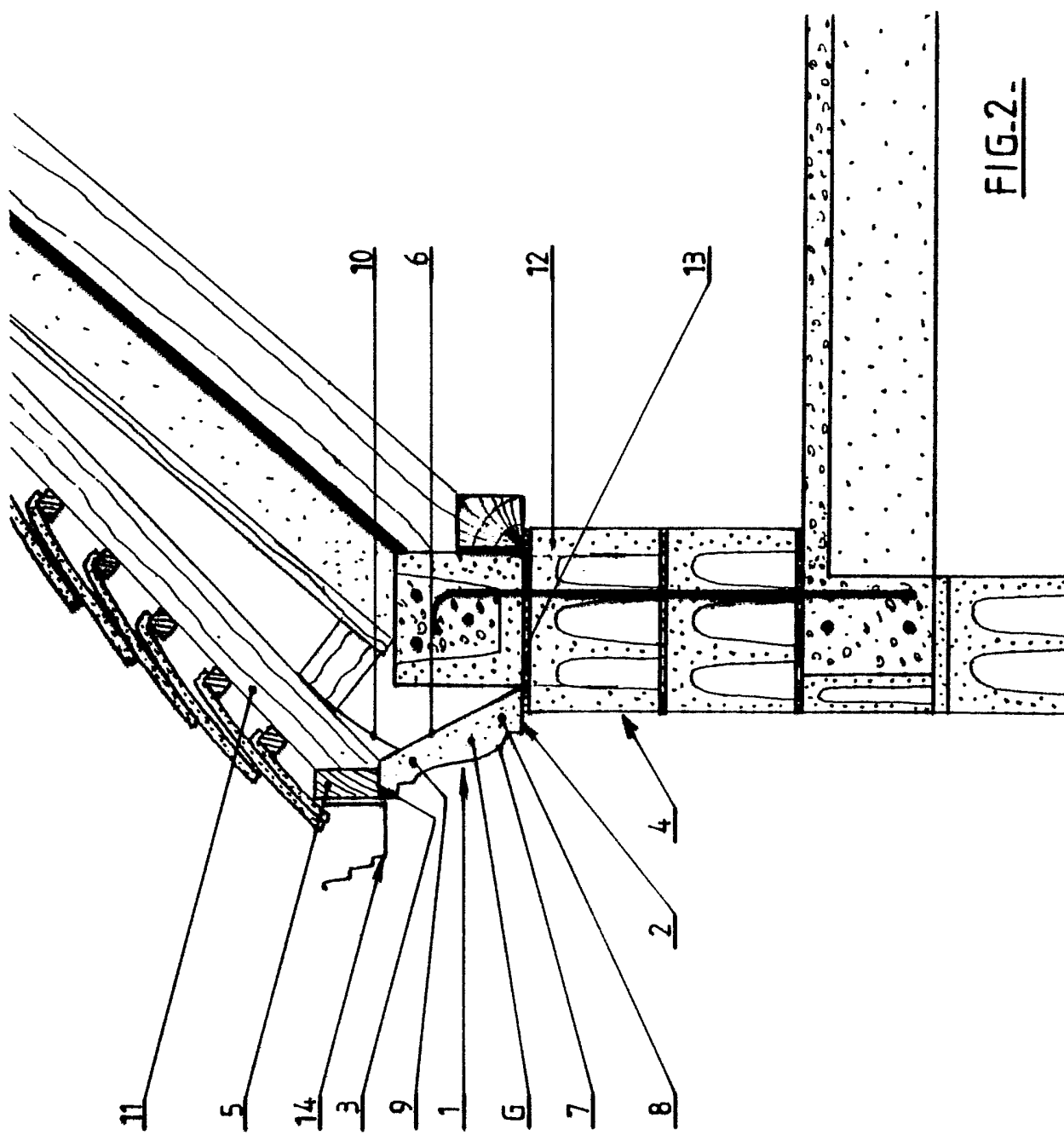


FIG.2-